

# SÉANCE DU 14 SEPTEMBRE 2017

*L'an deux mil dix-sept le quatorze septembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué par le Maire s'est réuni à la mairie en séance ordinaire, sous la présidence de Madame Monique CADOT, Maire.*

*Présents : Laurent LEFEVRE, Isabelle SAUVE, Hugues GENDRY, Christine DE PONTFARCY, adjoints ; Mesdames et Messieurs Michel BELLIER, Sandrine HAMON, Thomas JEANNEAU, Anthony FOURNIER, Franck FOURNIER, Franck GAUTEUR, Jean-Pierre GUAIS, Céline CHEVALIER, Emmanuelle CLAIRET, Colette SEYEUX conseillers municipaux, formant la majorité des membres en exercice conformément aux termes de l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales.*

*Excusée : Marie-Françoise BOURGEAI*

*Madame Emmanuelle CLAIRET a été élue secrétaire, conformément à l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales.*

---

*Accueil des nouveaux agents : Michel Ferré (Services Techniques), Nicolas Foubert (Directeur péri-scolaire et accueil de loisirs), Aurore Jacquemin (Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles)*

Le compte rendu de la séance du 20 juillet 2017 a été adopté à l'UNANIMITE.

---

## **2017070 – DECISIONS PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L 2122-22 du CGCT**

**Présentation : Monique CADOT**

Déclaration d'intention d'aliéner :

- 2017-023 – K471 Closeau de la Cour, K530p La Beillère : la commune ne fait pas valoir son droit de préemption
- Arrêté 2017-033 – Droit de préemption urbain « La Gourderie » - Retrait de l'acte de décision de préemption suite à remarques du contrôle de légalité.

Concessions de terrain dans le cimetière communal :

- Concession 1150 – Concession trentenaire à compter du 17 août 2017 à l'effet d'y fonder la sépulture de M. RAZNY Jean-Claude (69,81 €)

**.Le Conseil Municipal PREND ACTE de ces décisions**

## **2017071 – PLAN LOCAL D'URBANISME – Révision – Projet d'Aménagement et de Développement Durables (P.A.D.D.) – Définition des objectifs**

**Présentation : Laurent LEFEVRE**

Lors de sa séance du 8 juin 2017, le Conseil Municipal a retenu le choix d'un scénario pour le projet d'aménagement et de développement durables (PADD) de la commune, dans le cadre de la révision de son plan local d'urbanisme (PLU). Différentes orientations ont été travaillées en commission ; il convient aujourd'hui de se prononcer sur les objectifs proposés, à savoir :

### **ORIENTATIONS SUR LE DEVELOPPEMENT DEMOGRAPHIQUE ET LES EQUIPEMENTS**

**Objectifs proposés :**

#### **Démographie**

- Adapter le développement démographique aux capacités des équipements communaux et à la capacité résiduelle de la station d'épuration.

- Faire le choix d'un scénario de développement fort (scénario 4), dans une logique de renforcement des pôles à l'échelle intercommunale, à condition de mettre en place les équipements et services nécessaires au développement de la population.

### **Habitat**

- Proposer un parcours résidentiel complet sur le territoire communal, pour répondre aux besoins de tous et ainsi assurer une mixité sociale et intergénérationnelle sur la commune.
- Renforcer la structure du parc de logements existants en maintenant une proportion de T3 et T4 suffisante pour répondre aux besoins des jeunes familles et personnes seules (en augmentation sur le territoire).
- Diversifier l'offre de logements en proposant des logements de type intermédiaire (petits collectifs) et individuels groupés proposant une meilleure qualité de l'habitat : peu de vis-à-vis, bonne exposition, bon diagnostic énergétique et espace extérieur (balcon, terrasse ou jardinet).
- Assurer un rythme de construction régulier et maîtrisé pour une intégration progressive des nouveaux habitants à la vie locale.
- Répondre aux besoins en logements spécifiques sur le territoire :
  - *Renforcer l'offre en logements sociaux*
  - *Permettre la réalisation de nouveaux logements seniors*
  - *Permettre la réalisation de petits logements à destination des jeunes actifs et jeunes ménages, stagiaires et apprentis*

### **Economie d'espace :**

- Mettre en place les conditions nécessaires à la réalisation de projets de renouvellement urbain : au sein des dents creuses et espaces au potentiel de division parcellaire du bourg.
- Prioriser les constructions sur les dents creuses et sur le potentiel de division parcellaire pour limiter la consommation d'espaces en extensions.
- Mettre en œuvre une politique de limitation de la consommation d'espace par le renforcement des densités bâties dans les nouvelles opérations de **logements à 14 logements/ha en moyenne**.
- Adapter la densité en fonction des différentes typologies de logements proposées sur la commune.

### **Equipements :**

- Créer de nouveaux équipements :
  - Permettre la réalisation d'une maison médicale en centre-bourg
  - Proposer de nouveaux projets communaux en matière d'équipements : garder une réserve pour une potentielle extension de l'équipement sportif
- Garantir une mixité fonctionnelle dans les nouveaux quartiers : habitat, équipements, loisirs et liaisons fonctionnelles
- Positionner les extensions urbaines de façon à assurer la proximité des équipements/services et une connexion aux voies et réseaux urbains

### Objectifs proposés :

---

#### Economie-services :

- Offrir des possibilités de développement mesurées des activités installées en campagne
- Développer les zones d'activités existantes, dans le cadre des orientations économiques du Pays de Craon :
  - Prévoir une extension au Nord et à l'Est de la zone d'activités de la Grange, en maintenant une zone tampon entre la zone d'activités et le siège d'exploitation agricole situé route de Houssay
  - Prévoir une extension au Sud de la zone d'activités de la Chesnaie
- Continuer le travail effectué sur la qualité paysagère des zones d'activités pour renforcer leur attractivité et la qualité du cadre de vie communal
- Autoriser le développement d'activités économiques en milieu urbain à partir du moment où elles n'engendrent pas de nuisances incompatibles avec le voisinage d'habitations : *commerces, artisanat*
- Permettre le développement des entreprises existantes susceptibles de produire des nuisances en milieu urbain, en maintenant des distances avec les secteurs d'habitat à proximité
- Conserver une zone tampon entre les zones d'activités et les secteurs d'habitat
- Permettre la reconversion d'anciens sites économiques en milieu urbain (exemple : garage...).
- Maintenir et renforcer le commerce en centre-bourg :
  - En privilégiant l'accueil de nouveaux logements au plus près des équipements, services du bourg,
  - En mettant en place des objectifs de densité plus forte sur le centre-bourg
  - En menant une réflexion sur les capacités en stationnements et sur les circulations dans le centre-bourg
  - En encourageant le développement de locaux commerciaux sur des sites stratégiques
- Soutenir le commerce dans le bourg : autoriser l'implantation de commerces dans le bourg et réserver des bâtiments communaux ou des espaces publics pour l'implantation de commerces (dont ambulants)

#### Tourisme local :

- Protéger les chemins de randonnée existants et/ou en créer de nouveaux
- Mettre en lien les éléments de patrimoine par un circuit de randonnée
- Compléter l'itinéraire de promenade au sein du bourg de Quelaines-Saint-Gault :
  - Créer des voies de promenade dans les nouvelles extensions en connexion avec les voies douces existantes
  - Relier les sites de loisirs existants et ceux des nouvelles opérations en complétant le réseau de liaisons douces existant
- Pérenniser l'offre touristique existante

- Encourager le développement de projets touristiques

## ORIENTATIONS SUR LES FORMES URBAINES

### Objectifs proposés :

- **Orienter l'épaississement du bourg vers le Sud-Ouest :**
  - Prendre en compte l'extension de la zone d'activités au Sud du bourg
  - Prendre en compte l'exploitation agricole localisée à proximité
  - Garder une réserve pour une potentielle extension de l'équipement sportif
  - Créer des voies de desserte interne au sein des nouveaux quartiers d'habitat
  - Créer des liaisons douces fonctionnelles et de promenade entre le tissu existant et les futures extensions
  - Aménager des espaces publics qualitatifs à partir des éléments paysagers existants
- **Proposer des formes urbaines plus denses dans des opérations de renouvellement urbain :**
  - Proposer des formes d'habitat en individuels mitoyens et/ou en intermédiaires
- **Proposer des formes urbaines plus denses dans les opérations d'extension urbaine :**
  - Proposer des formes d'habitat en individuels mitoyens et/ou en intermédiaires
  - Proposer des formes urbaines et des parcelles de tailles variées pour plus de mixité dans les nouvelles opérations
- **Diversifier les formes d'habitat pour répondre à de nouveaux besoins**
  - Proposer des formes urbaines adaptées à la diversité des besoins : vieillissement de la population, accueil de jeunes ménages
  - Proposer un parcours résidentiel complet sur le territoire communal
  - Renforcer la structure du parc de logements existants en augmentant la proportion de logements de plus petite taille (T3 et T4)
- **Travailler sur la qualité des opérations d'habitat :**
  - Travailler sur des implantations bâties qui soient favorables au bio climatisme
  - Travailler sur des implantations bâties qui permettent de préserver l'intimité des jardins
  - Sécuriser les circulations piétonnes au sein des quartiers d'habitat
  - Partager la voirie entre usagers
  - Renforcer le maillage piéton et cycle au sein des futurs quartiers et entre les opérations neuves et le centre-bourg
  - Repenser les espaces de stationnement
- **Architecture :**
  - Permettre, voire encourager le développement de l'architecture contemporaine sur le territoire communal
- **Intégration paysagère :**
  - Proposer des opérations en cohérence avec l'identité rurale de la commune
  - Travailler sur la qualité des transitions espaces publics/privés : éviter les clôtures opaques et uniformes, préférer plutôt les clôtures transparentes, végétales avec une diversité d'essences et préserver les murs de pierre traditionnels
- **Paysage et environnement :**
  - Adapter le projet au terrain, préserver et valoriser les éléments de paysage existants :

- Sur le secteur 1 : *préserv*er les haies et les arbres remarquables, *préserv*er et mettre en valeur la zone humide, *aménager* un espace public qualitatif et des liaisons douces valorisant la zone humide
- Sur le secteur 2 : *préserv*er les haies et les arbres remarquables existants sur le site, *préserv*er et mettre en valeur le ruisseau, sa ripisylve et sa zone humide, *aménager* un espace de promenade en valorisant le cours d'eau et sa zone humide et boisée
- Travailler sur une réduction de l'imperméabilisation du sol et sur une gestion des eaux pluviales favorisant l'infiltration de l'eau et valorisant les espaces publics
- Insérer des éléments végétaux (arbres, haies vives etc.) au sein des espaces de stationnement même privés
- Mutualiser les usages des espaces publics des nouvelles opérations : stationnement, gestion des eaux, promenade etc

## ORIENTATIONS SUR DEPLACEMENTS ET LES MOBILITES

### Objectifs proposés :

- Sécuriser les déplacements dans le bourg
- Sécuriser les voies en entrées de ville jugées dangereuses
- Garantir une offre en stationnements suffisante dans le centre bourg et à proximité des équipements
- Créer une nouvelle offre de stationnements dans le cadre de nouveaux projets
- Améliorer la signalisation de certains parkings
- Compléter le maillage doux du bourg :
  - Créer des voies de promenade dans les nouvelles extensions en connexion avec les voies douces existantes
  - Relier les sites de loisirs existants et ceux des nouvelles opérations en complétant le réseau de liaisons douces existant
- Prévoir la mise en place de stationnements vélos à proximité des sites stratégiques et des nouveaux équipements
- Développer des modes de transports alternatifs :
  - S'intégrer dans la mise en place de transports en commun à l'échelle de la Communauté de Communes du Pays de Craon
  - Aménager une aire de covoiturage au Nord du bourg en direction de Laval

## ORIENTATIONS SUR L'AGRICULTURE

### Objectifs proposés :

- Permettre un développement cohérent de la commune tout en préservant les exploitations agricoles présentes (autonomie d'épandage et alimentaire)
- Prioriser le développement urbain sur des secteurs à moindres enjeux agricoles (quelques secteurs à enjeux agricoles forts mais présence de parcelles utilisées à usage de loisirs)

- Limiter l'impact du développement urbain sur l'agriculture : consommation de terres agricoles, morcellement des unités agricoles, proximité habitat / sièges d'exploitation.
- Lutter contre la consommation d'espace en proposant des densités en compatibilité avec celles imposées par le SCoT sur certains secteurs (dents creuses et renouvellement urbain notamment).
- Offrir des possibilités de diversification des activités agricoles.
- Encadrer l'évolution de l'habitat et des activités non agricoles dans l'espace rural de façon à ne pas impacter et gêner le développement agricole (distances des règles sanitaires, cônes de développement des exploitations, changement de destination des anciens bâtiments agricoles...).
- Encadrer l'évolution du hameau de Saint-Gault :
  - Autoriser l'accueil de nouvelles constructions ?
  - Donner des possibilités d'évolution du bâti existant ?

## ORIENTATIONS SUR L'ENVIRONNEMENT

### Objectifs proposés :

---

- **Prendre en compte les risques et les nuisances :**
  - Informer dans le PLU de la présence de risques et nuisances et de la façon de les prendre en compte dans les projets (notamment le risque inondation par remontées de nappes dans le bourg)
  - Prendre en compte les risques et les nuisances liés à la traversée de la route départementale D4 dans le bourg (nuisances sonores et sécurité)
  - Prendre en compte l'existence de sites potentiellement pollués dans le tissu urbain pour les futurs projets
  
- **Préserver l'environnement et agir pour le maintien des fonctionnalités écologiques sur le territoire :**
  - Trame bleue à l'échelle du SCoT du Pays de Craon :
    - Préserver le corridor humide formé par le Ruisseau de Brault, et mettre en valeur le patrimoine naturel autour de ce cours d'eau
  - Trame bleue à l'échelle locale :
    - Préserver la qualité des cours d'eau et les protéger contre les pollutions
    - Préserver les sous trames humides formées par les zones humides et les milieux associés en mettant en place une règle de protection des zones humides en cohérence avec les objectifs des SAGE Oudon et Mayenne
    - Préserver les continuités humides et leurs ripisylves
  - Trame verte à l'échelle du SCoT du Pays de Craon :
    - Préserver les corridors bocagers identifiés au SCoT
  - Trame verte à l'échelle locale :
    - Préserver les sous trames bocagères et les boisements épars : mettre en place des règles sur les haies à enjeux forts
    - Préserver le bocage ayant un rôle écologique, mais aussi paysager (préserver les haies en bordure de cours d'eau, ripisylves, en bordure des chemins de randonnées).

- Préserver le bocage ayant un rôle hydraulique d'importance
  - Cibler des haies à restaurer ou des secteurs privilégiés pour replanter des haies bocagères selon l'objectif (lutte contre le ruissellement, continuité écologique, paysage...)
- **Assurer la protection d'une trame verte et bleue à l'échelle du bourg**
    - Préserver et mettre en valeur les espaces de respiration en centre-bourg : espaces verts et de loisirs, espaces publics paysagers, boisements, haies, alignements, parcs et jardins privés de qualité
    - Mettre en place des règles de préservation de ces espaces
    - Préserver, valoriser et intégrer les éléments de paysage au sein des projets urbains :
      - Préserver les haies et les arbres remarquables existants sur les sites
      - Préserver et mettre en valeur les zones humides
      - Aménager des espaces publics qualitatifs et/ou des liaisons douces en valorisant les zones humides

## ORIENTATIONS SUR LE PAYSAGE ET LE PATRIMOINE

### Objectifs proposés :

---

- **Préserver les points de vue :**
  - Préserver les points de vue sur la vallée du Brault
  - Préserver les paysages ondulés du plateau agricole
  - Préserver les vues sur le bourg de Quelaines et sur le hameau de Saint Gault, et sur les clochers, points de repère dans le paysage
- **Limiter les co-visibilités négatives entre les secteurs d'extension et le Grand Paysage :**
  - Conserver les éléments paysagers existants pour une meilleure intégration des constructions
  - Paysager les abords des nouvelles zones urbaines
- **Mettre en valeur les entrées de bourg :**
  - Des entrées de ville qualitatives avec des éléments paysagers à préserver (arbres d'alignement, végétation d'accompagnement, haies bocagères)
  - Maintenir les points de vue sur l'église en entrées de bourg par la D4
  - Des entrées de ville à aménager, à paysager, et à sécuriser dans le cadre d'extensions urbaines et de zones d'activités
  - Garantir des transitions de qualité entre les espaces urbains et agricoles, dans le cadre de projets d'extensions urbaines
  - Garantir l'intégration paysagère des zones d'activités en entrée de bourg, et de leurs futures extensions
- **Protéger le patrimoine remarquable et identitaire et mettre en place des mesures de protection sur les éléments de patrimoine représentatifs de l'identité communale**
- **Protéger le patrimoine bâti urbain :**
  - Instaurer des règles d'urbanisme particulières sur les secteurs d'habitat ancien afin de maintenir la qualité patrimoniale des lieux, notamment dans le cadre de réhabilitations
  - Mettre en place des règles particulières sur des éléments de bâti remarquable
- **Respecter l'architecture traditionnelle, mais permettre l'innovation architecturale :**

- Reprendre les codes de l'architecture traditionnelle dans les réhabilitations : respect des trois unités (de volume, des éléments de façades, de couleurs et de matériaux) et conservation des éléments de décor traditionnels
  - S'inspirer des codes de l'architecture traditionnelle pour les constructions neuves
  - Autoriser des formes plus contemporaines pour les bâtiments justifiant d'une haute qualité environnementale et d'une bonne intégration paysagère : autoriser l'architecture contemporaine à l'échelle de quartiers d'habitat, autoriser l'architecture contemporaine pour les opérations individuelles
- **Poursuivre la mise en valeur du paysage urbain et les espaces publics du bourg :**
    - Maintenir des aménagements de qualité sur les espaces publics et de loisirs
    - Maintenir la végétalisation des espaces publics et des espaces de voirie
    - Apporter un traitement paysager adapté sur les voies les plus minérales
- **Créer de nouveaux espaces publics dans les futures extensions urbaines :**
    - Aménager des espaces publics qualitatifs et/ou des espaces de promenade à partir des éléments paysagers existants
- **Compléter le maillage doux du bourg :**
    - Créer des voies de promenade dans les nouvelles extensions en connexion avec les voies douces existantes
    - Relier les sites de loisirs existants et ceux des nouvelles opérations en complétant le réseau de liaisons douces existant

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITE**, **DEFINIT** les objectifs tels que présentés ci-dessus pour la révision du plan local d'urbanisme.

#### **2017072 – LOTISSEMENT LE PETIT PONT :**

**Présentation : Laurent LEFEVRE**

#### **2017072A – Cession parcelle n° 16 à Monsieur Grélard Florian et Madame Aubry Justine**

La commune de QUELAINES SAINT-GAULT a viabilisé le lotissement du Petit Pont suite à l'autorisation d'aménager accordée par arrêté municipal du 16 janvier 2013.

Monsieur Grélard Florian et Madame Aubry Justine se sont portés acquéreurs du lot n° 16 d'une superficie de 551 m<sup>2</sup> viabilisés jusqu'à la limite de propriété.

La vente de la dite parcelle sera effective moyennant le prix, TVA sur marge incluse, de 46,80 € TTC le m<sup>2</sup> fixé par délibération du 11 octobre 2012, soit 39,44 € HT le m<sup>2</sup>, frais de notaire en sus, conformément au tableau ci-joint. Le prix total à régler est de 21 731,44 € HT soit 25 786,80 € TTC, frais de notaire en sus, paiement comptant à la signature de l'acte.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITE** :

- **APPROUVE** la vente de la parcelle n° 16 à M. Grélard Florian et Madame Aubry Justine,
- **PRECISE** que ce lot portera l'adresse suivante : 8 rue du Pont d'Avignon
- **CHARGE** Maître Bruno GILET, Notaire à Quelaines Saint-Gault, d'établir l'acte de vente et
- **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à le signer ainsi que toutes les pièces s'y

rapportant.

#### **2017072B – Annulation cession parcelle n° 40 à Monsieur Garot Richard et Mme Ferrand**

**Priscilla**

Lors du conseil municipal du 15 décembre 2016, la cession de la parcelle n° 40 du lotissement du Petit Pont a été acceptée par l'assemblée délibérante au profit de Monsieur Garot Richard et Madame



Ferrand Priscilla. Par courriel adressé à Maître Gilet, Madame Ferrand informe de l'annulation de l'option mise sur la parcelle n° 40.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE :

- **DECIDE** d'annuler la vente,
- **CHARGE** Madame le Maire ou son représentant d'en informer le notaire chargé d'établir l'acte de vente.

**2017072C – Annulation cession parcelle n° 26 à Monsieur Maurey Bruno et Madame Aubert Pascaline**

Par délibération du 9 février 2017, le conseil municipal a approuvé la vente de la parcelle n° 26 à Monsieur Maurey Bruno et Madame Aubert Pascaline. Par courriel du 12 septembre 2017, Monsieur Maurey et Madame Aubert retirent leur réservation de la parcelle n° 26.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE :

- **DECIDE** d'annuler la vente,
- **CHARGE** Madame le Maire ou son représentant d'en informer le notaire chargé d'établir l'acte de vente.

**2017073 - PERSONNEL COMMUNAL – Diminution temps de travail suite à suppression des Temps d'Activités Périscolaires**

**Présentation : Monique CADOT**

En raison de la suppression des rythmes scolaires à compter de la rentrée 2017, les services sont réorganisés. Il n'a pas été possible de maintenir les temps de travail annualisés pour trois postes essentiellement liés à l'activité TAP ; les agents ont été consultés et reçus en Mairie. Le comité technique sollicité, a rendu son avis le 1<sup>er</sup> septembre 2017.

Trois postes voient ainsi leur temps de travail diminuer avec effet au 18 septembre 2017 :

Grade	Numéro et Date délibération créant le poste	Temps de travail annualisé	Nouveau temps de travail annualisé
Adjoint technique	2015104 * 8 octobre 2015	3,81e / 35	1,52e / 35
Adjoint technique	2015104 * 8 octobre 2015	25 h / 35	22 h / 35
Adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe	2015086 * 22 juillet 2015	27 h 30 / 35	24 h 30 / 35

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à L'UNANIMITE, **DECIDE** :

- D'adopter la proposition de Madame le Maire,
- De modifier ainsi le tableau des emplois

**COMPTE-RENDU DES COMMISSIONS**

**2017074 – Commission Aménagement et Gestion de l'Espace**

**Présentation : Laurent LEFEVRE**

**PLU**

Enquête sur le stationnement.

Chaque membre de la commission a répertorié les différentes places de parking sur la commune.

Nous avons identifié environ 750 places de parking.

Cette enquête à été transmise au cabinet ARCHITOUR.

## **PAVE**

- Place de l'église

Réflexion et organisation des travaux d'accessibilité.

La commission souhaite faire appel à un maître d'oeuvre pour organiser ces travaux. Nous vous proposons de faire appel à Mr Beaudoin.

Nous pourrions y inclure l'espace devant l'immeuble St Gervais( devant chez la Fleuriste)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITE, ACCEPTE** cette proposition et **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer tous documents afférents à la présente décision.

## **DEJECTIONS CANINES**

Chacun a pu remarquer que nos 'amis' les chiens vont faire leurs besoins un peu partout sur les espaces publics.

Pour essayer de faire face à la négligence des propriétaires de ces animaux, nous vous proposons de communiquer encore une fois sur le bulletin municipal, le site internet, la presse, le tableau d'affichage de la mairie, mais aussi de réfléchir à disposer des panneaux aux différents endroits souillés par ces déjections.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **ADOpte** cette proposition à l'**UNANIMITE**.

## **STATIONNEMENT PLACE DE STETTEN**

Les différents conseils d'école font part d'un problème de stationnement sur cette place.

En effet une affluence de véhicules aux horaires d'entrée et de sortie des écoles pose un problème de circulation, mais sur un laps de temps très restreint.

Imposer un sens de circulation ne résoudrait pas forcément le problème et occasionnerait une contrainte aux habitants de la résidence des Jardins.

De plus il est rappelé que le parking de la salle des fêtes situé à quelques mètres dispose maintenant de 75 places.

## **Questions diverses : Néant**

### **2017075 – Commission Enfance Jeunesse**

**Présentation : Christine DE PONTFARCY**

- Rencontre avec le directeur de la maison des loisirs

Nicolas Foubert s'est présenté à la commission et a exprimé ses objectifs et orientations.

- Point sur la rentrée scolaire

Comme convenu, le jour de la rentrée, l'inspecteur d'académie est venu comptabiliser les effectifs de l'école M. Carême : 206 élèves au total (131 pour l'élémentaire et 75 pour la maternelle).

Effectifs pour M.Carême : 207 élèves dont 1 TPS

Effectifs pour Ste Marie : 113 élèves dont 7 TPS

Pour cette rentrée 2017 la commune compte 320 élèves scolarisés.

- Enseignes restaurant /école élémentaire

2 entreprises ont été sollicitées Vinyled'co et alpha signalétic :

	Vinyled'co	Alpha signalétic
Restaurant scolaire	Lettres blanches fixée sur plots 294 € HT	Lettres blanches fixées sur plots 695 € HT
Ecole élémentaire	Lettres blanches 516 € HT	Lettres blanches

			Ec élé + Maurice Carême 990 €
	Lettres colorées	672 € HT	Lettres colorées 1283 €
Maurice Carême	Lettres blanches	234 € HT	
pose	Le tout	320 € HT	comprise

Coût pour les 2 enseignes en blanc :

1364 € HT chez Vinyl d'co /1685€ HT chez alpha signalétic

Coût pour 1 enseigne blanche et une couleur :

1520 € HT pour vinyl d'co /1978 € HT pour alpha signalétic

Nous proposons de retenir vinyl d'co pour ce dossier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE, **RETIENT** Vinyl d'co.

- Inauguration de l'école

L'inauguration se déroulera le 10 novembre 2017 à 16 h 30.

Points abordés : liste des invités, point critique de 16 h 30 avec la sortie des classes et le début de l'inauguration, cartons d'invitation.

- Peinture à l'école élémentaire

Les tapisseries de 3 couloirs de l'école élémentaire sont vraiment abîmées. L'inauguration approche et nous souhaiterions les rafraîchir. Nous proposons de faire 3 devis (Béasse, Aubry et Paillard).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, souhaite également solliciter l'entreprise Bourjolay.

- Questions diverses

- Martial Houdayer souhaite reconduire sa disponibilité pendant un an.

- Informatique :

« L'appel à projets émis par l'état, au titre des investissements d'avenir, destiné à soutenir le développement de l'innovation numérique pour l'éducation dans les écoles des communes rurales ». Cette subvention de l'Etat couvre 50% du projet global et est plafonnée à 7000 €.

La première phase de dépôt de dossier est prévue pour le 25 septembre. Une deuxième phase aurait lieu en fin d'année.

Après quelques informations de l'inspection académique, il serait souhaitable d'équiper toutes les classes des 2 écoles. Ce qui représente un budget nettement supérieur.

Nous proposons de déposer le dossier sur l'équipement de l'école élémentaire comme prévu avec orientations d'équipement à moyen terme. Et si refus, redéposer un dossier en fin d'année en y ajoutant l'équipement de la maternelle.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE, **SOLLICITE** une subvention pour un montant aussi élevé que possible.

- Comité de Pilotage des Temps d'Activités Périscolaires (COPIL TAP)

Le COPIL TAP n'a plus lieu d'être mais nous allons associer le COPIL ALSH au périscolaire et ainsi former une « instance » qui réunira les professionnels de l'éducation (directeurs des écoles), de l'animation (directeur de la maison des loisirs), des parents d'élèves, des élus et référents enfance jeunesse du CIAS.

**Questions diverses : Néant**

**2017076 – Commission Culture-Sports**  
**Présentation : Isabelle SAUVÉ**

- Vestiaires sportifs - Visite du chantier :

Pour un chantier qui a commencé fin juin, l'état d'avancement permet de se rendre compte de la configuration des lieux. Semaine 38 pose de la charpente ; à ce jour, respect du calendrier.

Moins-value de 4 894,95 € HT pour la suppression d'enduit, là où il va y avoir du bardage.

Plus-value de 1 574 € HT, le bureau de contrôle demande à ce que les bacs acier soient laqués sur la partie douche car il y aura une forte hygrométrie.

- Site internet :

La commission souhaite faire des modifications sur le site (le site manque de couleur (2 actuellement) et souhaite revoir l'arborescence.

Sont souhaitées : des rubriques de couleurs différentes/onglet et des sous rubriques en demi-teinte.

Pour cela il faut compter 195 € pour réaliser cette intervention.

Abonnement = système d'alerte pour prévenir qu'il y a un nouvel article.

Réunion de groupe un samedi matin pour revoir l'arborescence. L'agent d'accueil interviendra sur le site le lundi environ tous les 15 jours, les articles seront visibles sur le site le lundi suivant.

- Flash info : Echanges sur les articles à rédiger.
- Bulletin municipal :

La commission souhaiterait l'éditer plus tôt c'est-à-dire fin janvier avec la même maquette pour 2018 mais en réflexion pour la suite.

Idées : le mot du maire, retour en image sur l'année passée, infos utiles...

**Questions diverses : Néant**

**COMPTE RENDU DU CONSEIL DE COMMUNAUTE – Rapport d'activité 2016**

**Retiré de l'ordre du jour**

**2017077 – SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ADDUCTION D'EAU POTABLE de la REGION OUEST de CHATEAU-GONTIER – Compte rendu réunion du 7 juin 2017**

**Présentation : Monique CADOT**

**Travaux AEP 2017 :**

Programme 1<sup>ère</sup> tranche : Eurovia – Tranche ferme : 483 527,77 € HT (dont le bourg de St Gault)

Programme 2<sup>ème</sup> tranche : tronçons prioritaires pour un total de 490 000 € HT, dont :

    Quelaines – des papinières à la route de Houssay : 2 700 ml pour 125 019,00 € HT

    Quelaines – La Grigonnère..... : 800 ml pour 59 451,00 € HT

    Quelaines – Route de Houssay..... : 275 ml pour 26 947,50 € HT

Point sur le marché à bons de commandes

Travaux sur réservoirs, dont celui de Quelaines, pour ..... 8 494,00 € HT

Installation d'une antenne FREE sur le château d'eau de Quelaines Saint-Gault, en vue du déploiement de la 3G et de la 4 G. Pour rappel, sur l'ouvrage est déjà installée une antenne Bouygues et une antenne relais de la Dir Ouest.

## **QUESTIONS DIVERSES :**

### **Présentation : Monique CADOT**

1. **Naissance de Marceau**, au foyer de Delphine Renard et Yoann Drolon
2. **Projet éolien** : Energie Team attend l'ordonnance du Tribunal Administratif pour commencer les travaux
3. **Adressage (Présentation : Laurent Lefèvre)** – La poste travaille sur la normalisation de l'adresse ; Il est proposé que le responsable du dossier à la Poste fasse une présentation lors d'une prochaine séance du Conseil Municipal.
4. **Collecte des Ordures Ménagères (Présentation : Laurent Lefèvre)** – Un agent de la société Temaco va passer prochainement dans les foyers pour recenser les besoins en terme de capacité de bacs pour le tri sélectif ; les bacs seront ensuite distribués dans les foyers, pour une mise en œuvre au 1<sup>er</sup> janvier 2018.
5. **Un nouveau commerçant ambulant** : M. Ronan Lebreton, Food Truck, le mardi soir.
6. Restitution publique du **Projet Educatif de Territoire (PEDT) le 10 octobre 2017**, à Craon (Communauté de Communes)
7. Statistiques des visites sur le site internet.

**Il n'y a plus de questions diverses. La séance est levée à 23 h 15.**